



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AVRIL - JUIN 2025

ÉTUDE SUR LA SANTÉ EN PRISON

Mieux connaître les problèmes de santé des personnes détenues



**Vous serez peut-être tiré au sort pour participer à cette étude.
Merci d'avance pour votre participation, essentielle à la qualité des résultats.
Vos réponses seront anonymes et confidentielles.**

Cette étude aidera à améliorer la prise en charge de la santé en détention.

1 200 personnes détenues sont invitées à évoquer :

- leur santé,
- leurs éventuelles difficultés quotidiennes liées à un problème de santé ou à l'âge,
- les aides qu'elles reçoivent,
- leur vie en prison.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête. Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique. La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) est responsable du traitement de données mis en œuvre dans le cadre de cette enquête sur le fondement de sa mission d'intérêt public, visée au e) du 1. de l'article 6 du RGPD. Les données recueillies concerneront la santé, le recours aux soins, la perte

d'autonomie, les différentes formes d'aides reçues, les conditions de vie en détention.

Les réponses au questionnaire seront conservées pendant 20 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée.

Les personnes concernées par cette étude peuvent exercer un droit d'accès à leurs données, un droit de rectification de leurs données, ainsi qu'un droit de limitation du traitement et un droit d'opposition au traitement, pendant la période de conservation des données d'identification.

Ces droits peuvent être exercés auprès de la DREES, par courriel en écrivant à drees-rgpd@sante.gouv.fr, ou à l'adresse suivante :

Référente RGPD de la DREES 14 avenue Duquesne 75730 Paris 07. Le fait de contacter la DREES donnera accès à la DREES au nom et prénom de la personne enquêtée, cette information sera à destination uniquement de la référente RGPD de la DREES et de l'agent de la DREES en charge de répondre à la demande.

Les personnes concernées peuvent également, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr).



La DREES fait
partie du Service
statistique public
pilote par l'Insee.

STATISTIQUE
PUBLIQUE